







# PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC / P161368

# Unité de Gestion des Reformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) Services Centraux de la BEAC

Avenue Monseigneur Vogt, Boîte Postale 1917 – Yaoundé – République du Cameroun Tél. (237) 222 23 40 30/60 Fax : (237) 222 23 33 29

Commission de Passation des Marchés – Composante BEAC du Projet

<u>Institution</u>: Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé - Cameroun

Nom du projet : Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales

de la CEMAC – P161368

Don IDA n° : **62290** 

<u>Titre de services</u>: Services de consultants pour l'élaboration d'une stratégie régionale d'inclusion financière et l'institution d'un dispositif de suivi et de promotion de l'accès aux services financiers dans la CEMAC.

Bénéficiaire : BEAC

# SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° 019/BEAC/UGRIF/PRCIFRC/2019-MI

1. La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a sollicité un crédit et un don de l'Association de Développement International (IDA) pour financer le Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC, et a l'intention d'utiliser une partie du crédit pour effectuer des paiements au titre du contrat de Services de consultants pour l'élaboration d'une stratégie régionale d'inclusion financière et l'institution d'un dispositif de suivi et de promotion de l'accès aux services financiers dans la CEMAC.

### 2. Mission de consultants :

#### La mission consiste à :

- faire le diagnostic des stratégies et initiatives nationales en matière d'inclusion financière sanctionné par un rapport qui retrace, pour chaque pays de la CEMAC, les mesures engagées ou envisagées, leur degré de réalisation, les contraintes rencontrées et les acteurs impliqués ;
- proposer un dispositif institutionnel de supervision et de mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière basé sur une architecture organisationnelle optimale ;
- élaborer et finaliser le document-cadre de politique et stratégie régionale d'inclusion financière dans la CEMAC ;
- accompagner à la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation du plan d'actions, à travers le développement d'outils appropriés de mesure des performances vers l'atteinte des objectifs ;
- assister la BEAC à la conception et la validation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière (volet offre des services financiers) et l'établissement d'un dispositif d'enquête annuelle sur l'accès et l'utilisation des services financiers auprès des consommateurs des services financiers (suivi du volet demande);

- élaborer le cahier des charges et le DAO de la solution informatique d'automatisation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière ;
- accompagner la BEAC dans le suivi des travaux de la mise en place de la solution et effectuer des actions de formation et proposer des axes de renforcement des capacités des équipes en charge du suivi de l'inclusion financière à la BEAC.

La durée de la mission est estimée à **dix-huit** (18) mois et la date prévue pour le démarrage est pour le début du mois de **décembre 2019**.

Les termes de référence (TDR) qui donnent les détails de la mission du consultant peuvent être consultés sur le site web de la BEAC à l'adresse www.beac.int.

- 3. L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) représentant le Secrétariat Général de la BEAC, invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Le cabinet doit être de renommée internationale disposant, au cours des dix dernières années, d'expérience confirmée dans la réalisation des travaux similaires, notamment le développement de l'inclusion financière dans les pays en développement en général et en Afrique en particulier. Les CV des experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection.
- **4.** Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement des de projet d'investissement, (le Règlement) » de juillet 2016 révisé en novembre 2017, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de **conflit d'intérêts** sont applicables.
- **5.** Les candidats peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires de la coentreprise sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont retenus.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualification de Consultant** telle que décrite dans le «Règlement ».

De plus amples informations peuvent être obtenues tous les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous de 09 heures à 14 heures (heures locales).

**6.** Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées à l'adresse mentionnée cidessous ou envoyées par courrier électronique au plus tard le 04 novembre 2019.

### **Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)**

736, avenue Monseigneur Vogt, B.P.: 1917 Yaoundé - CAMEROUN Tél: (+237) 22 23 40 30/60, Fax: (+237) 22 23 33 29

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Projet, Représentant le Secrétaire Général de la BEAC, Porte 1208, Email : <a href="mailto:adoum@beac.int">adoum@beac.int</a> copie <a href="mailto:dzou@beac.int">dzou@beac.int</a>

Yaoundé, le 10 octobre 2019 Le Coordonnateur du Projet

# BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENRTALE

Termes de référence pour le recrutement d'un Cabinet en vue d'accompagner la Banque des Etats de l'Afrique Centrale dans l'élaboration d'une stratégie régionale d'inclusion financière et l'institution d'un dispositif de suivi et de promotion de l'accès aux services financiers dans la CEMAC

#### 00000

# I. Contexte et justification

Selon le rapport d'évaluation du secteur financier de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), mené par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM) en 2016, le secteur financier de la CEMAC, en dépit des avancées récentes, reste peu profond, faiblement inclusif et essentiellement dominé par les banques. Ce constat a, entre autres, amené les Chefs d'Etats de la CEMAC à adopter un programme de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC), dont l'un des objectifs porte sur le renforcement de l'inclusion financière.

Bien qu'ayant connu d'importants progrès ces dernières années en matière de développement du mobile money, avec un taux de pénétration de la monnaie mobile par le téléphone portable passé de 2,4% à 13,7 % de la population adulte, l'inclusion financière demeure un défi majeur pour la CEMAC en raison d'un faible accès et utilisation des services financiers de base, matérialisés notamment par :

- une couverture géographique bancaire qui reste limitée, avec 2,1 agences et guichets de banques et environ 3 distributeurs automatiques de billets pour 100 000 habitants, par comparaison avec la moyenne des pays en développement qui se situe à 19,6 guichets automatiques pour 100 000 habitants;
- un accès au financement bancaire très circonscrit, le nombre d'emprunteurs ne représentant qu'à peine 2,5 % de la population adulte, contre 6 % en moyenne en Afrique subsaharienne ;
- un taux de bancarisation moyen encore réduit, à 14,6 % contre une moyenne de 34,2 % en Afrique subsaharienne.

Pour combler ce retard, la BEAC et la COBAC ont engagé depuis le début des années 2000 plusieurs initiatives en faveur de la promotion de l'inclusion financière dans la CEMAC dont: *i)* la modernisation des infrastructures des systèmes de paiement, *ii)* le développement des centrales d'informations financières et, *iii)* l'adoption de cadres réglementaires propices au développement maîtrisé des nouveaux moyens de paiement, ainsi que ceux favorisant la transparence en matière de tarification bancaire et la protection des consommateurs des services financiers.

Les Etats membres de la CEMAC ont, de leur côté, conduit de nombreuses actions de promotion de l'inclusion financière, mettant l'accent sur des mécanismes d'appui à l'accès au financement des petites et moyennes entreprises et des populations à revenus modestes, particulièrement à travers, pour certains, l'élaboration de stratégies nationales d'inclusion financière.

Afin de favoriser la coordination et la mise en œuvre harmonieuse des actions devant concourir à l'élargissement de l'accès aux services financiers dans la Zone, et suite aux recommandations du séminaire régional sur l'inclusion financière en Afrique Centrale organisé avec le FMI en mars 2015 à Brazzaville, la BEAC s'engage, avec l'appui de la Banque Mondiale, dans l'élaboration d'une stratégie régionale d'inclusion financière et l'instauration d'un dispositif régional de suivi et de promotion de l'accès aux services financiers. Une telle démarche cherche aussi à assurer une meilleure articulation entre la politique régionale en matière de développement du secteur financier et les stratégies nationales existantes ou à adopter.

### II. Objectifs du projet

Le projet repose sur un principe directeur essentiel : la recherche de synergie et de complémentarités entre le plan d'actions des mesures à mettre en œuvre directement par la BEAC et les mesures relevant et/ou les dispositifs mis en place ou à établir par les autres acteurs (Etats membres de la CEMAC, COBAC<sup>1</sup>, GIMAC<sup>2</sup>). Il vise principalement les objectifs suivants :

- le diagnostic, y compris celui des données, pour identifier les principales contraintes à l'inclusion financière, et faire l'état des lieux des statistiques et de la réalisation des stratégies nationales d'inclusion financière dans les Etats membres de la CEMAC;
- l'institution d'un cadre de coordination pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière ;
- la conception d'une stratégie régionale d'inclusion financière pour la CEMAC ;
- l'instauration d'un dispositif de suivi des indicateurs d'inclusion financière, à travers l'élaboration d'un cahier des charges pour le développement ou l'acquisition d'une solution informatique pour l'automatisation de la collecte, du traitement et de la diffusion des données (quantitatives et qualitatives) relatives à l'accès aux services financiers.

La réalisation de ces objectifs permettra de doter la CEMAC d'une stratégie régionale d'inclusion financière, d'un cadre de coordination pour le suivi de son application et la promotion des mesures de facilitation de l'accès aux services financiers et d'un dispositif statistique pour le suivi périodique des indicateurs d'inclusion financière.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Commission Bancaire de l'Afrique Centrale.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale.

# III. Principaux livrables du projet

A la fin du projet la BEAC devrait disposer :

- d'un rapport sur le diagnostic des stratégies et initiatives nationales en matière d'inclusion financière, retraçant, pour chaque pays de la CEMAC, les mesures engagées ou envisagées par les Autorités publiques en faveur de l'inclusion financière, leur degré de réalisation, les contraintes rencontrées, les acteurs impliqués;
- d'un document de stratégie régionale d'inclusion financière pour la CEMAC, précisant, entre autres, l'état des lieux des contraintes à l'amélioration de l'accès aux services financiers, les différentes actions et mesures à mettre en œuvre à l'échelle régionale et aux plans nationaux, leur chronogramme de réalisation, les principales parties prenantes, le cadre d'évaluation des progrès accomplis et toute autre rubrique utile pour l'atteinte des objectifs évoqués supra;
- d'un cadre de coordination pour le suivi et l'application des mesures inscrites dans la stratégie régionale d'inclusion financière ;
- d'un dispositif opérationnel de collecte, de traitement et de diffusion des données (quantitatives et qualitatives) sur l'accès aux services financiers dans la CEMAC.
   Outre l'ensemble des données à collecter et des indicateurs à élaborer sur le volet « offre des services financiers », ce dispositif doit couvrir une enquête périodique auprès des utilisateurs des services financiers afin de suivre les indicateurs sur le volet « demande des services financiers »;
- d'une plateforme informatique de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière.

### IV. Planning prévisionnel des travaux

Les travaux à réaliser dans le cadre du projet s'articulent autour de deux sous-composantes : i) la sous-composante « Stratégie régionale d'inclusion financière » et ; ii) la sous-composante « Dispositif de collecte des données sur l'inclusion financière ». Ces travaux devront être réalisés dans un délai de 18 mois suivant le chronogramme prévisionnel ci-après :

### a) Sous composante « Stratégie régionale d'inclusion financière »

- Phase de diagnostic de la situation actuelle (juin décembre 2019)
- Elaboration d'un rapport de diagnostic des stratégies et initiatives nationales en matière d'inclusion financière: Ce document doit retracer, pour chaque pays de la CEMAC, les mesures engagées ou envisagées par les Autorités publiques en faveur

de l'inclusion financière, leur degré de réalisation et les contraintes rencontrées. Il devra particulièrement mettre en exergue les principaux acteurs nationaux impliqués dans ces travaux et leurs rôles respectifs. Ce document devra en outre déboucher sur des recommandations relatives notamment aux piliers de la stratégie régionale d'inclusion financière.

- Organisation des concertations nationales et d'une consultation régionale pour la restitution des résultats de l'étude-diagnostic des stratégies nationales d'inclusion financière: Le rapport de diagnostic des stratégies et initiatives nationales d'inclusion financière devra faire l'objet d'une large consultation de l'ensemble des acteurs du secteur financier (Etats, COBAC, GIMAC, établissements de crédit, établissements de microfinance, établissements de paiement, partenaires techniques et financiers, associations des consommateurs etc.), à travers des concertations nationales et un atelier régional, afin de recueillir leurs observations sur l'appréciation de la situation actuelle et leurs propositions de mesures à incorporer dans la stratégie régionale. Cette consultation devrait déboucher sur la validation du rapport de diagnostic et des recommandations en termes de piliers de la stratégie régionale d'inclusion financière;
- adoption d'un dispositif institutionnel de supervision de l'élaboration de la stratégie régionale d'inclusion financière: Il s'agira de créer des groupes de travail dans chaque pays et au plan régional pour suivre et contribuer aux différentes phases de la conception de la stratégie régionale. L'objectif de ces groupes de travail est d'encourager la participation des différents acteurs (Etats, établissements assujettis, etc.) au processus de conception et de validation de la stratégie régionale d'inclusion financière.

# • Phase de conception et de validation de la stratégie régionale d'inclusion financière (janvier – décembre 2020)

- Conception du projet de document-cadre de politique et de stratégie régionale d'inclusion financière dans la CEMAC: à partir des enseignements tirés de l'état des lieux et des résultats des différentes concertations organisées, et sur la base des expériences et bonnes pratiques internationales, un document-cadre de politique et de stratégie régionale d'inclusion financière devra être élaboré. Ladite stratégie régionale devra décliner une vision de l'inclusion financière pour la sous-région et dresser dans un plan, les mesures prioritaires à mettre en œuvre au cours des prochaines années pour améliorer substantiellement l'accès aux services financiers dans la CEMAC. Elle constituera également un cadre de référence pour les stratégies nationales d'inclusion financière existantes ou en cours d'élaboration au niveau des Etats;
- Organisation des concertations nationales et d'une consultation régionale pour l'examen du projet de document-cadre de politique et de stratégie d'inclusion financière dans la CEMAC: Ces consultations auront pour objectifs de présenter le projet de stratégie régionale d'inclusion financière à l'ensemble des acteurs (Etats, COBAC, GIMAC, établissements de crédit, établissements de microfinance, établissements de paiement, partenaires techniques et financiers,

- associations des consommateurs etc.) en vue de recueillir leurs observations sur les projets de plans d'actions ;
- Finalisation du document-cadre de politique et de stratégie d'inclusion financière dans la CEMAC, à l'aune des observations issues des consultations, et soumission au Comité Ministériel de l'UMAC pour adoption ;
- Institution d'un Comité régional et des Comités nationaux, chargés de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière : Il s'agira en effet de créer un Comité régional de pilotage au sein de la BEAC, et des Comités nationaux de réalisation de la stratégie d'inclusion financière dans les six pays membres de la CEMAC, chargés de suivre l'exécution des mesures adoptées dans la stratégie régionale et d'assister les acteurs responsables de la réalisation de ces mesures ;
- Renforcement des capacités des Comités nationaux de mise en œuvre de la stratégie d'inclusion financière et institution d'un dispositif de suivi-évaluation: Il s'agira d'organiser des ateliers de renforcement des capacités en faveur des membres des Comités nationaux créés dans les six pays de la CEMAC, pour suivre l'exécution du plan d'action de la stratégie régionale d'inclusion financière. L'objectif de ces ateliers sera d'outiller ces instances pour une opérationnalisation efficace de leur stratégie nationale d'inclusion financière et des axes du plan d'actions régional dont l'application relève de chaque Etat membre. Il sera également question d'instituer un cadre de suivi-évaluation au sein du secrétariat du Comité Régional de Pilotage, qui a en charge la coordination de la stratégie régionale d'inclusion financière.

# b) <u>Sous composante « Dispositif de collecte des données sur l'inclusion</u> financière »

### • Actions à réaliser en 2019 (juin à décembre)

- Elaboration d'une cartographie/mapping des indicateurs d'inclusion financière à suivre et identification des données à collecter : à partir d'une revue des indicateurs d'inclusion financière, il sera question de préciser les principaux indicateurs à suivre dans la CEMAC et de définir une stratégie de collecte et de traitement des données nécessaires pour le suivi de ces indicateurs (sources et disponibilité des données, etc.);
- Conception et validation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière « volet offre des services financiers » : Sur la base du mapping des indicateurs et de la stratégie de collecte retenue, des questionnaires seront élaborés pour la collecte des données. Il s'agira également de définir les modalités de traitement des données collectées, d'arrêter le cadre d'analyse des indicateurs d'accès aux services financiers et de définir le canevas des supports de diffusion et d'analyse des indicateurs d'accès aux services financiers ;

- Elaboration du projet de cahier des charges pour l'automatisation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière dans la CEMAC (y compris le calcul et le reporting des TEG): l'un des objectifs du projet est d'instituer un dispositif automatisé de reporting et de diffusion des indicateurs d'inclusion financière. En vue du recrutement de l'éditeur chargé de développer la solution informatique de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière, il y aurait lieu d'élaborer un cahier des charges retraçant les principaux besoins d'automatisation à couvrir par ladite solution;
- Préparation du dossier d'appel d'offre (DAO) pour la sélection de l'éditeur chargé de développer la solution informatique d'automatisation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière.

### • Actions à mener en 2020 (janvier à décembre)

- Mise en place d'un dispositif d'enquête annuelle sur l'accès et l'utilisation des services financiers auprès des consommateurs des services financiers (suivi du volet demande): l'enquête sur le volet demande vise à collecter les données et à concevoir des indicateurs permettant d'apprécier l'utilisation des services et produits financiers formels ainsi que l'adéquation entre l'offre et la demande de services financiers. Cette action consistera à préparer les supports de collecte, définir la stratégie d'enquête et arrêter les modalités de traitement et de diffusion des indicateurs compilés à l'issue de l'enquête;
- Réalisation d'une enquête pilote sur l'accès et l'utilisation des services financiers auprès des consommateurs des services financiers dans la CEMAC ;
- Formation des équipes techniques sur le dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière « volet offre», et celui d'enquête annuelle sur l'accès aux services financiers « volet demande des services financiers » :
- Validation du cahier des charges pour l'automatisation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière ;
- Recrutement de l'éditeur chargé de développer la solution informatique d'automatisation de la collecte, du traitement et de la diffusion des indicateurs d'inclusion financière dans la CEMAC;
- Développement de la solution informatique d'automatisation de la collecte, du traitement et de la diffusion des indicateurs d'inclusion financière dans la CEMAC;
- Réalisation de la phase pilote du déploiement de la plateforme de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière dans la CEMAC ;
- Déploiement de la plateforme de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière auprès des établissements assujettis ;

- Formation des établissements assujettis dans l'utilisation de la plateforme de reporting, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière.

### V. Mission du Cabinet

Compte tenu de ce qui précède, le cabinet aura pour missions de :

- faire le diagnostic des stratégies et initiatives nationales en matière d'inclusion financière. Il devra à cet effet produire un rapport qui retrace, pour chaque pays de la CEMAC, les mesures engagées ou envisagées par les Autorités publiques ou d'autres acteurs en faveur de l'inclusion financière, leur degré de réalisation, les contraintes rencontrées et les acteurs impliqués. Ce document devra également déboucher sur la proposition des piliers de la stratégie régionale d'inclusion financière;
- proposer un dispositif institutionnel de supervision et de mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière. Il s'agira ici de proposer une architecture organisationnelle optimale impliquant aussi bien les acteurs nationaux que régionaux dans la supervision et la réalisation de la stratégie régionale d'inclusion financière ;
- élaborer et finaliser le document-cadre de politique et stratégie régionale d'inclusion financière dans la CEMAC ;
- accompagner la Banque Centrale dans la mise en place d'un dispositif de suiviévaluation du plan d'actions arrêté dans la stratégie régionale d'inclusion financière, à travers le développement d'outils appropriés de mesure des performances vers l'atteinte des objectifs ;
- assister la Banque Centrale dans la conception et la validation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière (volet offre des services financiers) et l'établissement d'un dispositif d'enquête annuelle sur l'accès et l'utilisation des services financiers auprès des consommateurs des services financiers (suivi du volet demande);
- élaborer le cahier des charges de la solution informatique d'automatisation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière ;
- appuyer la BEAC dans la préparation du DAO et la sélection de l'éditeur chargé de développer la solution informatique d'automatisation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière ;
- assister la BEAC dans la phase de contractualisation avec l'éditeur retenu pour développer la solution informatique d'automatisation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière ;

- accompagner la Banque Centrale dans le suivi des travaux de développement, de tests et de déploiement de la plateforme de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière, en collaboration avec l'éditeur;
- effectuer des actions de formation et de proposer des axes de renforcement des capacités des équipes en charge du suivi de l'inclusion financière à la BEAC.

#### VI. Livrables attendus du cabinet

Dans le cadre de sa mission, les livrables ci-après sont attendus du cabinet :

- le rapport de diagnostic des stratégies et initiatives nationales en matière d'inclusion financière (versions provisoire et définitive);
- le document-cadre de politique et de stratégie régionale d'inclusion financière dans la CEMAC (versions provisoire et définitive) ;
- l'exposé des motifs et un rapport détaillé décrivant l'organisation du dispositif institutionnel de supervision et de mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière ;
- les supports de collecte, le guide de l'enquêteur et les supports de diffusion des résultats du dispositif d'enquête annuelle sur l'accès et l'utilisation des services financiers auprès des consommateurs des services financiers (suivi du volet demande);
- le cahier des charges pour l'automatisation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière ;
- le dossier d'appel d'offre pour la sélection d'un éditeur chargé de développer la solution informatique d'automatisation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière ;
- les rapports de recette provisoire et définitive de la solution informatique d'automatisation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière ;
- le rapport de déploiement de la solution informatique d'automatisation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière ;
- des supports de formation sur le suivi de l'inclusion financière et la réalisation de la stratégie régionale d'inclusion financière.

### VII. Profil du cabinet et qualifications requises

La mission sera confiée à un cabinet/firme spécialisé, de renommée internationale, et qui doit jouir d'une expérience confirmée dans la réalisation des travaux similaires, notamment le développement de l'inclusion financière dans les pays en développement en général et en Afrique en particulier. Le prestataire devra notamment faire preuve d'une grande capacité de collaboration avec les acteurs locaux, institutionnels et privés œuvrant dans le secteur de la finance inclusive.

Le cabinet devra démontrer ses compétences et son expérience, au cours des dix dernières années, dans de grands projets d'études liés au secteur financier et aux activités d'inclusion financière. Il devra en outre démontrer sa capacité à mettre en œuvre une démarche participative, qui associera étroitement les Administrations publiques nationales, les institutions sous-régionales concernées, les professionnels des institutions de services financiers et les représentants des consommateurs.

Le personnel clé de la mission doit comprendre au moins un chef de mission relevant du secteur du système financier, un expert informatique, un expert économiste et un expert statisticien qui devront avoir les qualifications et expériences suivantes :

### Chef de mission:

- Diplôme de niveau BAC + 5 en économie et/ou finance, gestion, statistiques, économétrie ou discipline similaire ;
- au moins 10 ans d'expérience dans le secteur bancaire et financier ;
- Bonne compréhension des enjeux et des défis de l'inclusion financière ;
- Expérience avérée en matière de conception de stratégies et programmes nationaux et régionaux de promotion de l'inclusion financière, avec plusieurs missions réalisées dans ce domaine :
- Bonne connaissance du secteur financier de la CEMAC et des initiatives en matière de promotion de l'inclusion financière dans les pays en développement et en Afrique.

### **Expert économiste :**

- Diplôme de niveau BAC + 5 en sciences économiques ;
- au moins 5 ans d'expérience dans le secteur monétaire et financier ;
- Bonne maitrise des indicateurs de mesure de l'accès aux services financiers et des initiatives de promotion de l'inclusion financière dans les pays en développement et en Afrique;
- Expérience confirmée dans le domaine de la finance inclusive, en particulier en matière d'élaboration et de suivi des programmes nationaux et régionaux d'inclusion financière.

### **Expert statisticien:**

- Diplôme de niveau BAC + 5 en statistiques, économétrie ou discipline similaire ;
- au moins 5 ans d'expérience dans le domaine ;

- Expérience confirmée en analyse quantitative et/ou études de marché d'au moins 5 ans ;
- Bonne maîtrise des outils informatiques de traitement et d'analyse de données, en particulier, avoir une expérience avérée en matière de méthodologie d'enquête, d'élaboration des questionnaires de collecte et analyse des données relatives à l'accès aux services financiers.

### **Expert informaticien:**

- Diplôme de niveau BAC + 5 en informatique ;
- au moins 5 ans d'expérience dans le domaine ;
- Expérience pertinente dans les missions d'assistance en maîtrise d'ouvrage pour le développement des solutions informatiques de collecte, traitement et diffusion des indicateurs financiers.

Par ailleurs, les compétences suivantes sont requises :

- maîtrise de la langue française ;
- bonne connaissance de la langue anglaise et de la langue espagnole.

Pour la réalisation de sa mission, le consultant s'engage à mobiliser les experts nominativement désignés dans son offre (avec CV en annexe) pendant toute la durée de la prestation. Les conditions restrictives de remplacement des experts en cas de force majeure seront décrites dans le Contrat de Prestation de Service.

### VIII. Calendrier prévisionnel

Les travaux du consultant devraient couvrir essentiellement la période 2019-2020, avec quatre grandes phases : i) préparation de la mission, ii) diagnostic des stratégies et initiatives nationales en matière d'inclusion financière, iii) élaboration et validation du document-cadre de politique et stratégie régionale d'inclusion financière, et iv) assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition ou le développement d'une solution informatique d'automatisation du dispositif de collecte, traitement et diffusion des indicateurs d'inclusion financière.

Ces travaux ne devront pas excéder une durée de dix-huit (18) mois, y compris la phase de développement d'une solution informatique.

### IX. Lieux des travaux

Les travaux devraient se dérouler dans la CEMAC, avec si nécessaire des formations hors zone sur le suivi de l'inclusion financière.

Les personnes morales désireuses de répondre à cet appel sont priées d'envoyer leurs dossiers de candidature par voie électronique, au plus tard le 15 juin 2019, à Monsieur ADOUM MAHAMAT SARWAL, Coordonnateur de l'UGRIF, e-mail: sarwal@beac.int avec copies à dzou@beac.int et mbohou@beac.int.